

## **AVIS PUBLIC COLLECTIF**

### **Rôles triennaux d'évaluation Municipalités de Bellechasse**

**AVIS PUBLIC est donné, par les soussignés, directeurs généraux et greffiers-trésoriers, directrices générales et greffières-trésorières**

#### **1. QUE les rôles triennaux d'évaluation foncière des municipalités de**

**Beaumont, 48, chemin du Domaine  
Saint-Anselme, 134, rue Principale  
Saint-Gervais, 150, rue Principale  
Saint-Michel-de-Bellechasse, 129 route 132  
Saint-Raphaël, 19, Chanoine-Audet**

**devant être en vigueur durant les exercices financiers 2023, 2024 et 2025 ont été déposés respectivement aux dates suivantes pour les municipalités de :**

<b>27 septembre 2022 :</b>	<b>Saint-Gervais</b>
<b>28 septembre 2022 :</b>	<b>Saint-Raphaël</b>
<b>11 octobre 2022 :</b>	<b>Saint-Anselme</b>
<b>17 octobre 2022 :</b>	<b>Saint-Michel-de-Bellechasse</b>
<b>19 octobre 2022 :</b>	<b>Beaumont</b>

**QUE toute personne peut en prendre connaissance à ces endroits durant les heures d'affaires régulières.**

**Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, AVIS est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ces rôles, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.**

**Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :**

- \* être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2023;**
- \* être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :**
  - MRC de Bellechasse**
  - 100, Mgr Bilodeau**
  - Saint-Lazare-de-Bellechasse (Qc) G0R 3J0**
- \* être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de Bellechasse et à ceux des municipalités concernées; et**
- \* être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 80-97 de la MRC de Bellechasse et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.**

**2. QUE les rôles triennaux d'évaluation foncière des municipalités de**

**Honfleur, 320, rue Saint-Jean  
Sainte-Claire, 135, rue Principale  
Saint-Damien-de-Buckland, 75, route Saint-Gérard  
Saint-Henri, 219, rue Commerciale  
Saint-Lazare-de-Bellechasse, 116, rue de la Fabrique  
Saint-Léon-de-Standon, 100A, rue Saint-Pierre  
Saint-Malachie, 610, 7<sup>e</sup> rue  
Saint-Nazaire-de-Dorchester, 61-A, rue Principale**

**seront, en 2023, en vigueur pour leur deuxième exercice financier;**

**3. QUE les rôles triennaux d'évaluation foncière des municipalités de**

**Armagh, 5, rue de la Salle  
La Durantaye, 539, rue Piedmont  
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, 4340, rue Principale  
Saint-Charles-de-Bellechasse, 2815, ave Royale  
Saint-Nérée-de-Bellechasse, 1990, route Principale  
Saint-Philémon, 820, rue Therrien  
Saint-Vallier, 367, avenue de l'Église**

**seront, en 2023, en vigueur pour leur troisième exercice financier; et**

**QUE toute personne peut en prendre connaissance aux bureaux des municipalités concernées, aux heures d'affaires régulières.**

**Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale, AVIS est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ces rôles (deuxième et troisième exercice financier), une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 et 174.2 de cette loi.**

**Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :**

- \* être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou du suivant;**
- \* être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
MRC de Bellechasse  
100, Mgr Bilodeau  
Saint-Lazare-de-Bellechasse (Qc) G0R 3J0**
- \* être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de Bellechasse et à ceux des municipalités concernées;**

- \* être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 80-97 de la MRC de Bellechasse et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**Donné le 19 octobre 2022**

**Directeurs généraux, directrices générales  
Greffiers-trésoriers et greffières-trésorières**

**Sylvie Vachon  
Richard Tremblay  
Jocelyne G. Paré  
Cindy Breton  
Jocelyne Nadeau  
Stéphanie Bélanger  
Jean-François Comeau  
Luc Harvey  
Vincent Drouin  
Johanne Simms  
Jérôme Fortier  
Patrick Côté  
Michel Lacasse  
Hélène Bissonnette  
Jean Lemieux  
Johannie Bolduc Pelchat  
Michaël Couture  
Bernard Deraps  
Frédéric Corneau  
Claire St-Laurent**

**Municipalités**

**Armagh  
Beaumont  
Honfleur  
La Durantaye  
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland  
Saint-Anselme  
Saint-Charles-de-Bellechasse  
Sainte-Claire  
Saint-Damien  
Saint-Gervais  
Saint-Henri  
Saint-Lazare-de-Bellechasse  
Saint-Léon-de-Standon  
Saint-Malachie  
Saint-Michel-de-Bellechasse  
Saint-Nazaire-de-Dorchester  
Saint-Nérée-de-Bellechasse  
Saint-Philémon  
Saint-Raphaël  
Saint-Vallier**